



## FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél.: 01.53.46.68.68 - Fax: 01.53.46.68.70

E-mail: ffp@ffp.asso.fr

Web: www.ffp.asso.fr

Paris le 29 mars 2007

Ref:FBTP/07/0801

### A L'ATTENTION DES S.E.A ET DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS EXERCANT LEUR ACTIVITE SUR L'AERODROME DE GAP TALLARD

Mesdames, Messieurs,

Nous tenons à vous informer que s'est tenue ce jour, au siège de la F.F.P, une réunion destinée à mettre en place un processus de coordination tripartite entre l'entreprise Tarade Aéro Services, l'Association France parachutisme et le C.E.R.P.S de Gap Tallard.

Si les deux premiers protagonistes cités se sont présentés dans nos locaux, à mon grand regret, j'ai du constater qu'aucun représentant du C.E.R.P.S ne s'était déplacé.

Malgré cette carence, nous avons élaboré un protocole tripartite signé uniquement entre l'entreprise Tarade Aéro Services et l'Association France parachutisme.

Dans un souci d'ouverture et de conciliation, nous avons transmis ce document ce jour, par lettre recommandée avec A.R, à Monsieur le Président du C.E.R.P.S, à qui il appartient désormais de se prononcer en toute connaissance de cause.

A défaut d'accord de sa part sur l'une ou l'autre des possibilités offertes, la F.F.P se verra dans l'obligation de considérer que le C.E.R.P.S de Gap Tallard a souhaité sortir du cadre fédéral.

Dans l'attente, son agrément école prendra fin le 31 mars 2007 et le renouvellement sera suspendu jusqu'à nouvel ordre.

Bien cordialement à vous

François BOUTELOUP  
Président

#### COPIE DU PROTOCOLE ADRESSEE A :

- Madame la Directrice des Sports (M.J.S.V.A)
- Préfecture des Hautes-Alpes
- Conseil Général des Hautes-Alpes
- D.D.J.S. 05
- D.A.C. Sud-Est
- Ligue de Provence
- C.D. 05
- A.U.S.A.T